

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS

datent des 1^{er} et 16 de chaque mo

et

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11

fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'a-

bonnement

un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal

du Lot

et

se paient d'avance

Annonces... 25 c. a lig

Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Lafitte et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés,

à Paris de recevoir les annon-

ces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Dépêches Télégraphiques

Dépêches officielles.

Versailles, 29 juin 1871, 8 h. 35 soir.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.

La revue a eu lieu par un temps magnifique. Le maréchal Mac-Mahon, à son arrivée, et l'armée, pendant le défilé qui a duré depuis deux heures, jusqu'à 5 heures et demie, ont été l'objet de très-vives acclamations de la part de l'Assemblée nationale et du nombreux public venu de Paris.

A la fin de la revue, la foule s'est rapprochée des tribunes et a témoigné ses sympathies les plus enthousiastes à l'Assemblée nationale et au chef du Pouvoir exécutif.

Signé : LAMBRECHT.

Versailles, 29 juin 8 h. 50 soir.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.

Le Ministre des finances vient d'adresser la dépêche suivante au Chef du pouvoir exécutif :

Les chiffres de l'emprunt sont, ce soir :

Paris, 2 milliards 500 millions.

Province, 1 milliard 120 millions.

Etranger, 1 milliard 100 millions.

En tout, 4 milliards 800 millions.

Nous ne connaissons pas encore tous les résultats de la journée du 27 ; ceux du 28 sont tous refusés et annulés.

Nous atteignons près de 5 milliards en un seul jour.

Signé : LAMBRECHT.

Versailles, 28 juin, 7 h. 35 soir.

A l'Assemblée, M. Poyer-Quertier, annonçant les résultats de l'emprunt, a dit qu'en moins de six heures 4 milliards 500 millions ont été réunis. Paris a souscrit pour 2 milliard, 500 millions ; la province pour plus de 1 milliard ; l'étranger pour 1 milliard. Quelques résultats restent encore à connaître. M. Poyer-Quertier ajoute : « Cette situation permet de remplir nos engagements avec l'Allemagne et d'accélérer la délivrance de nos provinces. Nous n'attendons pas les termes. »

Paris, 29 juin, 7 h. 45, matin.

L'Union parisienne de la presse publie la liste de ses candidats.

Elle est composée de :

MM. Alfred André, général de Cissey, Denormandie, Drouin, Dietz, Monnin, de Flavigny, Mgr Freppel, d'Haussonville, Krantz, Louvet, Laboulaye, Leberquier, Moreau, Morin, de Plœuc, Pierrard, Pernellet, de Pressensé, Hébert et Wolowski, Lefébure.

Le Journal des Débats combat la liste radicale et repousse vivement les candidatures des anciens membres de la ligue républicaine qui a été très-sympathique à la Commune et très-hostile à l'Assemblée nationale.

Paris, 29 juin.

Le Journal officiel a paru tard. Il publie de nombreuses nominations de militaires dans la Légion d'honneur.

Le Journal officiel, rectifiant un journal du soir, déclare que la Martinique et la Guadeloupe

sont parfaitement tranquilles.

1 heure. — Le temps est beau : les troupes sont arrivées à Longchamp.

Paris, 29 juin, 4 h. 25 soir.

Longchamp, 3 heures. — Le maréchal Mac-Mahon, à la tête de son état-major et accompagné d'un brillant cortège, est arrivé vers deux heures.

Le Mont-Valérien et les batteries du champ de manœuvres ont annoncé l'arrivée des membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Le défilé a commencé immédiatement ; les régiments sont passés devant les tribunes qui exprimaient leur satisfaction par des vivats répétés.

Paris, 29 juin, 6 h 35 soir.

Le nombre des listes de candidats à Paris augmente.

De comité Renouard a effectué son entente avec l'union républicaine de la presse.

Les tentatives d'accord entre les comités radicaux n'ont pas abouti.

Le duc de Broglie a vu M. Thiers dans la matinée ; il partira pour Londres dans la soirée.

A la Bourse, l'emprunt a fait aujourd'hui 2 fr. 50 de prime.

La Liberté assure que l'empereur d'Allemagne arrivera à Ems samedi, et les empereurs d'Autriche et de Russie dimanche.

Cahors, le 1^{er} Juillet 1871

Nous publions un discours très-intéressant, prononcé au sein de l'Assemblée nationale, le 27 juin, par M. le duc d'Audiffred-Pasquier, ainsi qu'un rapport de M. Riant.

On verra dans ce discours et dans ce rapport la confirmation douloureuse des dilapidations qui ont été commises pendant la dictature qui a suivi la révolution du 4 septembre.

Dans la séance du 27 juin, l'Assemblée nationale a abordé la question de la décentralisation. Nous sommes heureux de reproduire les judicieuses observations présentées sur ce sujet par M. Léopold Limayrac.

M. Poyer-Quertier ministre des finances, a fait connaître à l'Assemblée nationale les résultats de l'emprunt qui ont dépassé même les espérances, puisque, six heures à peine après son émission, l'emprunt était couvert et au-delà, les souscriptions dépassant quatre milliards et demi. Encore n'avait-on pas tous les résultats de la province et de l'étranger. Aussi le ministre a-t-il pu annoncer à l'Assemblée, aux applaudissements réitérés de tous ses membres, que le gouvernement n'attendrait pas les termes fixés par la convention pour faire disparaître l'étranger du sol de la patrie. La ville de Paris, à elle seule, a souscrit pour deux milliards et demi environ, soit 150 millions de rente. La province qui, jusqu'ici n'avait jamais souscrit plus de 500 millions a souscrit pour une somme supérieure à un milliard. L'étranger nous a envoyé un milliard. La ville de Metz, a souscrit pour 20 millions de francs à l'emprunt national. En tête des souscripteurs français, marche la Compagnie des agents de change qui a souscrit pour 66 millions de rente, onze cent millions de capital nominal. La Compagnie avait hier à la banque en compte courant 121 mil-

lions disponibles, et M. Thiers l'a fait, dit-on, remercier de son patriotisme. Quant aux institutions de crédit, ont cite la société générale qui a souscrit, dit-on, 25 millions de rente environ ; le comptoir d'escompte 6 millions ; le crédit Lyonnais 7 millions et demi ; les autres institutions des sommes également très importantes, soit environ un ensemble de 55 millions de rente, onze cents millions de capital, c'est-à-dire plus de la moitié de l'emprunt. La maison Rothschild aurait, à ce que l'on assure, souscrit un milliard. La banque des Pays-Bas qui avait ouvert la souscription à Bruxelles, à Anvers, à Amsterdam, s'est inscrite pour 12 millions et demi de rente dont elle escomptera la plus grande partie. Un client du comptoir d'escompte résidant à Calcutta a souscrit personnellement pour 500,000 fr. de rente.

Un des incidents les plus curieux de l'emprunt actuel sera, sans contredit le désir qu'ont exprimé les Allemands d'y participer comme les autres représentants de la Banque étrangère. On leur a opposé d'abord quelques difficultés ; il semblait anormal, en effet, que des gens qui ont applaudi pendant cinq mois à tous les excès commis sur notre territoire par leurs armées, et dont les journaux ont réclamé le bombardement de Paris avec une insistance presque sauvage, fussent admis aux faveurs d'une opération qui a précisément pour but de payer à leur gouvernement une indemnité hors de toute proportion. Néanmoins, on a fini par céder à leurs réclamations et par les comprendre dans les conditions faites aux autres capitalistes.

Mais le trait n'en reste pas moins caractéristique. Il nous montre le tempérament allemand sous son véritable jour : âpre au gain, et ne reculant devant aucun obstacle matériel ou moral pour arriver à son but. M. de Bismark appelait le bombardement de Paris le moment psychologique. La formule était sinistre. Nous dirons, nous, avec non moins de vérité, que l'emprunt français est devenu le moment psychologique pour les capitalistes de Berlin et de Francfort. Et quelle psychologie que celle de ce peuple qui, non content d'exiger d'un ennemi vaincu des milliards, veut encore contribuer à leur réalisation dans un but de spéculation privée ! M. de Bismark avait fait condamner au cachot deux banquiers de Francfort coupables d'avoir souscrit à l'emprunt Laurier, au moment où il s'émettait sur la place de Londres.

Le chancelier impérial va sans doute ordonner leur mise en liberté, puisque l'Allemagne et la France sont destinées pour quelque temps à faire bourse commune.

Quoiqu'il en soit, la France peut se rendre compte par là de l'idée qu'on a d'elle dans le monde, de ses ressources et de son crédit. Qu'elle ne s'en exalte pas, mais qu'elle y voit une raison puissante de ne pas désespérer de l'avenir.

Pour nous, c'est notre conviction qu'avec la bonne conduite, les affaires du pays se remettront très-prompement, et dans tous les cas, il nous restera cette supériorité morale, que si les Allemands nous devaient quelque jour des milliards, nous ne leur prêterions pas pour nous les verser.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

LA FUSION

Nous recevons d'un de nos correspondants l'article suivant :

On dit que la fusion est « certaine, officielle ». Nous le désirons ; car, nous désirons tout ce qui peut procurer à notre pays des chances de paix et de bonheur ; tout ce qui peut lui apporter des garanties contre ces bouleversements

périodiques, qui, depuis un siècle, viennent tous les quinze ou vingt ans, remettre tout en question, inquiéter et troubler tous les intérêts. Qu'est-ce donc que la fusion ?

La Maison de France, cette Maison qui, depuis Hugues Capet (987), son chef, a régné plus de huit cents ans sur notre pays, qui nous a donné les Philippe-Auguste, les saint Louis, les Charles V, les Louis XII, les Henri IV, les Louis XIV, tant de princes illustres, les auteurs de la grandeur de la France, cette Maison est aujourd'hui divisée en deux branches, la branche aînée, ou les descendants de Louis XIV, et la branche cadette, qui descend du duc d'Orléans, frère du grand roi.

La branche aînée a un seul représentant, en France, le comte de Chambord, fils du duc de Berry, assassiné en 1820, petit-fils de Charles X, petit-neveu de Louis XVI et de Louis XVIII. Les princes d'Espagne, de Naples et de Parme, eux aussi, descendants de Louis XIV, par Philippe V, son petit-fils, roi d'Espagne, sont exclus de la couronne de France par le traité d'Utrecht (1713).

La branche cadette, ou d'Orléans, est composée du comte de Paris et du duc de Chartres, enfants l'un et l'autre du fils aîné de Louis-Philippe, mort avant son père ; et des duc de Nemours, du prince de Joinville, du duc d'Aumale et du duc de Montpensier, tous fils de Louis-Philippe.

En 1814 et 1815, après la chute de Napoléon, et malgré la malveillance des puissances étrangères, la Maison de France remonta sur le trône, acclamée par la nation encore effrayée des souvenirs de la terreur et épuisée par les guerres de l'Empire.

Après quinze ans d'un gouvernement réparateur, une nouvelle révolution, dont plusieurs des principaux auteurs ont, plus tard, demandé pardon à Dieu et aux hommes, renversa Charles X, et ce prince, avec son fils, le duc d'Angoulême et son petit-fils, le duc de Bordeaux, aujourd'hui le comte de Chambord, dut prendre, une fois encore, le chemin de l'exil.

Louis-Philippe, chef de la branche cadette, ou Maison d'Orléans, fut mis sur le trône et proclamé roi des Français. Au bout de dix-huit ans, une autre révolution le renversa, lui aussi, et le força de quitter la France.

De là, deux partis puissants et considérables l'un et l'autre : les légitimistes, restés fidèles à Charles X et à son petit-fils, comme aux vrais représentants du principe d'hérédité, la meilleure sauvegarde, à leurs yeux, du droit, de l'ordre et de la paix, — et les orléanistes, attachés à Louis-Philippe et à ses enfants.

La fusion, telle que nous la comprenons, telle qu'elle doit être, est tout simplement la reconnaissance du principe d'hérédité, dans la personne du comte de Chambord, par les princes de la Maison d'Orléans, ses héritiers naturels et nécessaires dans l'ordre politique et en ce qui concerne la couronne de France.

Nous le disions en commençant, nous désirons cette fusion, et, en effet, elle nous semble désirable :

1^o Parce qu'elle est un hommage rendu au droit, et que, surtout, dans les temps où nous sommes, toute reconnaissance du droit est d'une grande valeur. Il serait si heureux pour les peuples qu'on reconnût, enfin, qu'il ne suffit pas d'être le plus fort, mais qu'avant tout il faut avoir pour soi la justice et le droit !...

2^o Parce qu'elle ferait disparaître une des trop nombreuses causes de ces fatales divisions, sources de tant de misères à l'intérieur, causes de tant de faiblesse vis-à-vis de l'étranger. Quel avantage ne procurerait pas au pays une entente cordiale et sincère entre les hommes si influents, si capables, en si grand nombre dans ces deux grands partis !

3° Parce que, en rétablissant le principe de l'hérédité, dans toute sa force, dans toute sa pureté, elle offre une garantie de stabilité que nous cherchions vainement ailleurs. Le respect pour ce principe a été, certainement, une des principales causes de notre prépondérance. On est si fort vis-à-vis de l'étranger lorsqu'on est sans crainte au-dedans !...

4° Parce que, réunissant dans un même faisceau, la plus grande partie des forces vives de la nation, et établissant leur union sur la reconnaissance d'un droit, elle donne un coup sensible au régime de la force et nous met en mesure de rentrer dans les principes de la justice et de la vérité ;

5° Parce qu'elle nous permet d'espérer l'établissement et la consolidation d'une forme de gouvernement compatible avec une large et véritable liberté, que nous demanderions inutilement à tout système de gouvernement dans lequel le nombre est la règle suprême, et qu'un gouvernement sage sera d'autant plus disposé à nous donner, qu'il aura moins à se préoccuper du devoir et de la nécessité de résister à des partis ennemis, et qu'il saura son droit plus sincèrement respecté, plus unanimement reconnu ;

6° Parce qu'elle nous permet d'espérer des alliances solides et durables. C'est la révolution de 1830 qui a troublé les relations des peuples de l'Europe, et inauguré l'ère de ces armements indéfinis qui, peu à peu, arrivent à mettre sous les armes toute la partie virile de la nation. Avec une armée de moins de 300,000 hommes nous étions plus respectés et plus respectables que nous ne pourrions l'être aujourd'hui avec un million de soldats ;

7° Parce que nos ennemis, dont on ne peut pas contester l'habileté, volent cette fusion avec peine, et sont surtout hostiles à la restauration de la Maison de France.

Il nous semble que tout Français, ami de son pays, quelles que soient d'ailleurs ses idées politiques, doit, au moins, étudier avec soin cette grave question, peser ces considérations, et examiner avec courage et désintéressement si ce n'est pas de ce côté que se trouvent, réellement et pratiquement, les vraies garanties pour l'avenir de la France. X.

Revue des Journaux

Le Constitutionnel fait, à propos de la rapide souscription de l'emprunt, les réflexions suivantes qui nous paraissent bonnes à reproduire et à méditer :

« Ce ne sera pas un fait insignifiant que la facilité avec laquelle nous aurons réalisé 2 milliards. Il y aurait beaucoup à dire sur les sources de cet argent, sur son abondance, sur l'art qu'il a mis à se cacher, sur la promptitude qu'il met à réparaître. Les Prussiens, quoiqu'ils n'aient rien négligé pour nous mettre sur les dents, nous ont encore laissés quelques ressources ; ils peuvent voir que, si nous sommes faciles à surprendre, faciles peut-être à décourager, on ne nous ruine pas comme on veut. En réalité, si l'on regarde aux conséquences de la guerre et à tout ce qu'elle a détruit dans l'ordre politique et dans l'ordre moral, on voit qu'une chose au moins nous reste, c'est l'argent ; ce qui prouve, soit dit en passant, que l'argent n'est pas, autant qu'on le croyait, le nerf de la guerre ; nous en avons assez, notre crédit aidant, pour souscrire deux milliards, et nous n'en sommes pas moins vaincus. Opulents, mais vaincus ; c'est à se demander s'il ne vaudrait pas mieux être moins favorisé du côté des écus et un peu plus du côté des forces morales. Une nation à qui l'argent ne fait point défaut n'est point la nation de nos rêves ; pouvant tout payer, elle s'habitue à tout résoudre par l'argent. Il ne faudrait pas que la France tombât aussi bas. Qui n'a connaissance de ce qui advint au héros d'un conte célèbre que sa bonne étoile avait enrichi au delà de toute espérance ? Ce qu'il voulait, il le pouvait acheter, il entreprit, avec son or, des choses impossibles ; il se risquait dans toutes les aventures et tous les périls, convaincu qu'il en sortirait toujours en payant. Il en sortait, en effet ; mais à la longue ses expériences lui coûtèrent si cher, et l'on exploitait si bien sa libéralité, qu'il se vit, un jour, au bout de son rouleau. Il lui resta juste assez d'argent pour acheter un petit jardin ; après s'être fastueusement promené sur les deux hémisphères, c'est là qu'il fut réduit à s'installer, trop heureux encore d'avoir pu se réserver cet humble refuge ! Le plus surprenant de l'affaire, c'est que le Nabat ruiné ne commença de se sentir heureux

que lorsqu'il fut en possession de son jardin et qu'il le put cultiver.

« Si elle pouvait se décider à cultiver son jardin, la France aurait encore un sort très-enviable, riche comme elle est, qu'elle ne serait point sa félicité ! Au lieu de mener une vie désordonnée, au lieu de courir toujours à la recherche de ce qu'elle n'a pas et de se laisser exploiter en tout sens par les débiteurs de spécificités nouveaux, elle emploierait son temps à profiter des ressources que la nature lui a données. Elle arrive à payer sans trop souffrir, une énorme indemnité de guerre et à n'être pas encore sûre de pouvoir se donner un peu de tranquillité ; en un mot, elle ne sait pas entrer résolument dans la jouissance de son jardin. Cela n'est pas une affaire d'argent, il suffirait de s'imposer un petit effort pour organiser une sérieuse résistance aux vagabonds qui viennent de l'étranger, il suffirait de réunir toute la famille française dans une résistance commune et de bien laisser voir qu'on est prêt à se défendre. Cette démonstration peut se faire sans beaucoup de peine ; il semble même que rien n'est plus facile. Pas plus tard que dimanche, chaque honnête français n'a qu'à prendre un bulletin de vote et de le déposer dans l'urne électorale. C'est encore plus aisé que de ramasser l'argent ravi à l'avidité allemande et de le verser dans les caisses de l'Etat. Il est bien certain que si l'on pouvait établir une proportion entre les gens qui votent et les sommes souscrites, on arriverait à un certain équilibre très-favorable à l'ordre public. Pour atteindre un résultat si désirable, il faudrait que l'on fût aussi riche en prévoyance qu'en numéraire, et que l'on s'employât à recruter des voix aux bonnes listes, comme on s'emploie à récolter le plus grand nombre possible de titres de rente. L'un conserve l'autre.

« Par une anomalie bizarre et qui ne se produit guère que chez nous, ceux qui ont le plus à conserver sont ceux qui votent le moins, et ceux qui n'ont rien à conserver sont les plus nombreux et les mieux disciplinés, pour le vote. On en verra dimanche, autour des sections, que l'on n'aperçoit pas aujourd'hui autour des guichets de souscription ; et tels qui se donnent une peine infinie pour atteindre les guichets, manquent peut-être dimanche au rendez-vous patriotique. S'ils y viennent, il se peut que ce soit pour jeter le trouble dans les candidatures et pour ne pas vouloir s'accommoder d'une liste qui leur donnerait, avec la sécurité, toutes les satisfactions qu'ils demandent. Sous prétexte que la France est un pays de ressource et qu'elle vient de verser deux milliards, ils voudront encore courir le risque d'assurer le succès de ceux qui visent à détourner à leur profit les sommes réservées au Trésor.

« Ils ne se rappelleront peut-être plus que, le mois passé, ce capital, dont le Français est si fier, a couru les plus grands risques ; il s'en est fallu de peu qu'il ne fût plus en état de concourir à la souscription d'aujourd'hui ; les gens qui le voulaient prendre sont les mêmes qui s'en iront au scrutin serrés les uns contre les autres, silencieux, disciplinés, afin d'assurer le triomphe d'un ennemi quelconque du capital. Il serait essentiel que les rentiers de l'Etat eussent bien le sentiment de cette situation ; l'utile hasard qui fait coïncider la souscription d'un emprunt de deux milliards avec l'élection de députés à l'Assemblée nationale, contient un enseignement précieux ; il rapproche ce que, dans leur imprévoyance, les habitants de notre pays sont trop accoutumés à séparer, la politique et l'argent.

« Enfin, quoique nous soyons très riches et que notre crédit en Europe ne semble pas ébranlé, nous n'avons pas encore trouvé pour dimanche vingt-et-un candidats pour lesquels tous les conservateurs devront nécessairement voter ; si les capitaux jaillissent, les hommes se font attendre.

« Ce n'est pas que nous soyons beaucoup plus inquiet sur les hommes que sur les capitaux ; les premiers ne nous manqueront pas plus que les seconds ; mais il est à craindre que l'abondance des hommes ne nous cause des embarras que ne cause jamais l'abondance de l'argent. En vertu des maximes bien connues que tous les peuples mettent en pratique, et que seuls nous prenons un coupable plaisir à négliger, il faut faire une politique protectrice des intérêts collectifs et des intérêts individuels il ne faut pas dire, avec Pangloss, que tout est pour le mieux dans le meilleur monde possible et que le mal aboutit toujours au bien ; il faut surtout éviter le mal ; et, en définitive, rien ne nous doit dispenser de cultiver notre jardin. Le devoir est là ; en politique, le devoir n'est jamais indépendant de l'intérêt. »

On lit dans le *Soir* :

« Le ministre de la guerre a l'intention d'adopter l'organisation militaire territoriale adoptée pour la Confédération du Nord.

« Celle-ci est, on le sait, divisée en douze corps d'armée recrutés constamment dans les provinces de la Confédération.

« Depuis la guerre, les grands-duchés de Bade et de Hesse-Darmstadt, les royaumes de Wurtemberg et de Bavière forment quatre nouveaux corps allemands, qui conserveront la cocarde de leurs nations respectives et une certaine autonomie.

« D'après le projet de M. le général de Cissey, la France serait divisée en douze zones, occupées chacune par un corps d'armée de deux divisions d'infanterie avec l'artillerie, le génie, la cavalerie et les troupes d'administration.

« Un treizième corps serait spécialement organisé pour l'Algérie. Enfin, la cavalerie, outre les régiments attachés à l'infanterie, formerait trois corps de réserve composés chacun de deux divisions.

« Par suite de cette nouvelle répartition, les régiments d'artillerie et du génie subiraient d'importantes modifications. La première de ces armes sera certainement augmentée dans de larges proportions.

« Depuis l'introduction du canon rayé, la plupart des polygones d'artillerie sont devenus insuffisants. Pour obvier à cet inconvénient et être en mesure de multiplier les expériences, il va être créé trois grands polygones à Saint-Omer, La Rochelle et Bayonne.

« Ces deux dernières places deviendront chacune le siège d'une école d'artillerie ; le polygone de Saint-Omer relèvera de l'école de Douai.

« L'artillerie étudie en ce moment les plaines de la Crau, à l'effet d'y installer un quatrième grand polygone dépendant d'une école d'artillerie qui sera installée à Aix ou à Arles.

« Les comités de l'artillerie et des fortifications réorganisés ont reçu l'ordre d'étudier le matériel qui a été employé pendant la dernière guerre, par la France et par l'Allemagne.

« Le canon se chargeant par la bouche paraît condamné, de même que le système de fermeture à vis, actuellement en usage dans la marine, et qui a été employé dernièrement pour les canons de 7. En ce moment, c'est le système de fermeture, dit à coins, de Krupp, qui tient la corde.

« Bien entendu, le ministre ne prononcera qu'après de longues et minutieuses expériences. »

Pour extrait : A. Layrou.

INFORMATIONS.

La *Liberté* reçoit de Calais, mardi matin, le télégramme suivant :

Le duc et la duchesse de Chartres viennent de débarquer et partent pour Paris.

Le marquis de Lavalette était parmi les nombreux voyageurs arrivés hier soir par le paquebot de Douvres ; il est parti par le train poste pour Paris. Le général Eugène Pajol, aide de camp de l'ex-empereur, s'est embarqué pour l'Angleterre.

Le prince impérial n'est plus à Chislehurst en ce moment, mais à Londres, avec l'impératrice, où ils doivent passer quelques jours. L'empereur est resté dans son château. Sa santé est plus chancelante que jamais, il a été forcé de garder le lit pendant une grande partie de la semaine dernière. Cette maladie avait été cachée avec grand soin, mais elle a transpiré par l'indiscrétion d'une personne de son entourage. On dit ses médecins inquiets.

Nos lecteurs savent que le gouvernement français a décidé de se faire représenter à Berlin, provisoirement par un chargé d'affaires, qui est M. de Gabriac.

On nous mande de Versailles que M. de Gabriac vient de recevoir ses dernières instructions, et qu'il va partir incessamment pour prendre possession de son poste.

Le ministre de l'intérieur a adressé la circulaire suivante aux préfets des départements où les élections vont avoir lieu :

Versailles, 24 juin.

Monsieur le préfet,
Les élections législatives complémentaires vont avoir lieu dans quelques jours. Déjà vous

avez adressé aux maires de votre département des instructions précises sur la formation des listes et sur la tenue des collèges. La régularité des opérations électorales est ainsi assurée.

Mais cela ne suffirait point. Le respect absolu du vote, l'interdiction de tout ce qui, d'une façon même indirecte ou éloignée, semblerait y porter atteinte : tel est, dans un pays libre, le premier devoir qui s'impose aux représentants de l'autorité publique.

Le gouvernement ne saurait donc permettre que les agents administratifs quelconques se fissent les distributeurs des bulletins électoraux. On sait quel est le but, quel est le résultat ordinaire de ce genre d'intervention ; elle discrédite l'administration, elle blesse la liberté du candidat et celle de l'électeur. — Les préfets l'ont compris, et, dans la plupart des départements, les maires, avertis par eux, connaissent sur ce point la pensée du gouvernement. Insistez au besoin, monsieur le préfet, pour la faire bien comprendre. — Ni les employés municipaux, dans les villes, ni le garde champêtre, dans les communes rurales, ne doivent distribuer à domicile ou aux abords du scrutin les bulletins de vote ; ce soin doit être exclusivement laissé aux candidats. Qu'il ne subsiste aucun doute à cet égard.

Je compte sur votre vigilance, monsieur le préfet, pour que cette recommandation qui répond au sentiment public, soit ponctuellement observée dans votre département.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur,

F. LAMBRECHT.

M. Emile Ollivier écrit à la *France* pour démentir les bruits récemment répandus sur son intention de revenir à Paris, de publier sa justification, etc.

« Je ne songe, dit-il, ni à retourner à Paris, ni à rien publier. La France a besoin d'apaisement, de concorde, et mon nom a été trop longtemps un nom de combat pour qu'il n'y ait pas des inconvénients à le produire aujourd'hui, sous une forme quelconque. Après les chutes, la dignité est dans le silence et l'isolement. Je me tairai, et je resterai dans la solitude le plus longtemps que je pourrai, non pas par égoïsme ou par calcul, ou par débilité d'âme, mais par patriotisme, et parce que je ne veux pas ajouter à toutes les causes d'irritation qui existent.

« Je subirai mon injuste impopularité, et je resterai, aussi longtemps qu'on le voudra, le bouc-émissaire unique des malheurs que j'ai tout fait pour éviter.

Pour extrait : A. Layrou.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 juin.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier : Le 11 mars dernier, par une loi, vous avez créé une grande commission de 60 membres que vous avez chargée d'examiner tous les marchés passés par les administrations publiques à l'occasion de la guerre. Par l'article 4 de cette loi, vous avez dit que cette commission vous ferait un rapport.

Je viens demander à l'Assemblée de vouloir bien, non pas modifier cet article complètement, mais le modifier en ce sens qu'au lieu de faire un seul et unique rapport elle permette une succession de rapports qui la mettront au courant de nos travaux ; et surtout de l'esprit dans lesquels ces travaux sont accomplis.

Il importe que vous sachiez, que le pays sache aussi, que votre commission n'est pas restée oisive. Elle s'est trouvée, Messieurs, tout à coup devant 84,000 dossiers. (Mouvement). Elle a donc dû répartir sa besogne, et pour cela elle s'est divisée en cinq sous-commissions, suivant la nature des objets à examiner.

La commission a eu à porter son examen sur un chiffre de marchés ne s'élevant pas à une somme moindre de 4,400 millions. (Mouvement). Elle devait rechercher les conditions de moralité dans lesquelles ces marchés avaient été passés. Devait-elle se borner à vous faire un rapport fidèle des faits résultant des examens auxquels elle s'est livrée ? Non. Elle devait aussi vous donner son appréciation. En effet, le pays a voulu que cette grande question fût jugée par ses représentants, afin de savoir la vérité tout entière ; afin que ceux qui ont pu échapper aux tribunaux, à la loi, ne puissent échapper à votre juridiction et soient mis ici, à votre tribune, au pilori de l'opinion publique.

Dans le sein de la commission, nous avons été attristés par le spectacle d'un fonctionnaire hau

placé, grandement rétribué, qui avait été chargé de veiller aux intérêts du pays, de surveiller l'approvisionnement des armes, et qui a abusé de cette situation pour trahir la confiance de son pays.

Il y avait à New-York un riche industriel américain qui avait mis ses usines à la disposition de notre pays. Il n'avait voulu recevoir aucun salaire, et cependant cet honorable étranger a dévoilé les fraudes commises à notre préjudice et a signalé toutes les gabegios.

Devant un pareil spectacle, croyez-vous que ce soit assez de venir simplement faire connaître les faits ?

Non, il faut les exposer à cette tribune dans tous leurs détails et flétrir toute leur immoralité dans la personne de ceux qui s'en sont rendus coupables. (Très-bien ! très-bien !)

Pendant qu'une partie du pays se battait et que des industriels mettaient leur patriotisme à servir gratuitement la France en mettant leurs usines à sa disposition, il y avait dans d'autres parties du pays des gens qui venaient s'abattre comme une volée de corbeaux pour le dépouiller.

Eh bien ! votre commission a voulu tout voir et tout examiner.

Cet examen nous a prouvé, — et il faut que tout le monde le sache, — qu'un pays n'assiste pas impunément au spectacle donné par l'empire pendant vingt ans. Si nous avons trouvé le sentiment patriotique usé, si nous avons trouvé le goût du lucre si développé, c'est aux vingt années d'empire que nous devons en attribuer la cause.

Il faut apprendre aux populations les véritables causes de nos malheurs. Il faut qu'elles sachent toute la vérité, surtout aujourd'hui où des partisans du régime impérial s'adressent à elles avec des paroles de blâme pour tout ce qui s'est accompli depuis sa chute et briguent même leurs suffrages. Je les attends ; je les désire dans cette enceinte, pour qu'ils nous répondent.

Un membre à droite : Ils vous répondront ! (Agitation).

M. le duc d'Audiffret-Pasquier : Ils nous répondront ? En attendant, je les interroge.

Pourquoi ne répondez-vous pas tout de suite ? (Vifs applaudissements).

Je comprends, pour ma part, que le prince Napoléon soit plein d'impatience de monter à cette tribune. Après les Trochu, les Changarnier, il doit désirer nous dire comment, sur quel champ de bataille il a défendu son pays ! (Très-bien ! très-bien !)

Qu'il vienne donc ! son palais de Meudon l'attend. Il n'y verra plus ses marmottes et ses vénères... (Très-bien ! très-bien !) Il saura ce qu'on a fait de son pays pendant qu'il fumait sa cigarette dans son palais de Prangins. (Très-bien ! très-bien ! Agitation !)

Quand il jettera la pierre à ceux qui ont porté le fardeau des affaires, ceux-là lui diront qu'il a le droit de se taire et le devoir de se faire oublier ! (Applaudissements).

Nous voilà bien loin, Messieurs, de ce temps où l'on refusait de payer la fameuse salle à manger de M. Peyronnet, de ce temps où l'on traduisait M. Teste devant la Cour de Paris. Ce que l'on faisait à cette époque, nous le ferons.

Nous ne partageons pas les idées émises par Machiavel, pour lesquelles on a montré trop d'attachement. C'était un triste philosophe qui s'adressait à un prince auquel on apprenait comment on gouverne un peuple abruti.

Mais au grand jour de la liberté, il n'y a qu'une politique, c'est celle qui se fonde sur la morale.

Nous sommes pauvres aujourd'hui ; je ne sais si nous pourrions partout faire rendre gorge à ceux qui se sont engraissés de la fortune publique ; mais nous pourrions montrer à la France, qui attend avec anxiété votre verdict sur ce qui s'est passé, qu'il y a une heure où il faut compter avec la justice de son pays. (Très-bien ! très-bien !)

Si nous avons rendu impossibles à l'avenir de pareils trafics, nous n'aurons pas perdu notre temps.

Je demande à la Chambre de vouloir bien entendre maintenant le premier rapport de la commission que notre collègue, M. Riant, va avoir l'honneur de lui lire sur l'affaire de New-York. (Vive approbation).

M. Riant donne lecture du rapport. Il en résulte que la commission d'armement est recourus à l'intervention de M. Place, consul général à New-York ; le montant des crédits alloués à celui-ci s'éleva à la somme de 34 millions.

M. Place n'a respecté ni les termes, ni l'esprit de son mandat.

Il a acheté 2,300 spinder sans ordres. Il a en outre acheté 6,000 carabines à 97 fr. pièce, non accompagnées de cartouches, que le département de la guerre a dû refuser, parce que c'étaient des mousquetons de cavalerie dont on n'avait nul besoin.

Ces acquisitions ont été comptées trois fois plus cher que ces armes ne valaient.

Le rapport disait à ce sujet :

« Une pareille arme ne saurait être mise sans danger entre les mains des troupes. » (Oh ! oh !)

Il en a été de même pour 5,600 fusils Robert, qui revenaient à 102 fr. l'arme et dont les cartouches étaient évaluées à 180 fr. le mille, c'est-à-dire que tous ces achats étaient d'une cherté exagérée. Ce dernier achat avait eu lieu sur les ordres du général de Kératry, mais à condition d'être livré en Angle-

terre pour y être soumis à une expertise,

Il existe encore un achat de 49 mitrailleuses, comptées 35 p. 100 de plus que la valeur réelle. (Oh ! oh !) Sur la plupart de ces acquisitions, M. Place a prélevé une commission de 2 p. 400 qui lui a fait gagner 605,000 fr. (Oh ! oh !) Ce serait un acte illégitime, lors même qu'on ne verrait pas dans M. Place un fonctionnaire devant son concours désintéressé à l'Etat.

Il a pris le nom de son interprète anglais, M. Chauvitot, car M. Place ne savait point l'anglais, pour dissimuler une partie de ses trafics. De plus, il a grossi ses mémoires d'une façon inouïe. Ainsi, il a tellement exagéré ses dépenses, qu'il a compté 175,000 fr. en plus sur l'acquisition de fusils Remington.

En résumé il résulte que le consul général Place a fait l'achat :

1° De 6,000 carabines qui n'ont pu être utilisées ;

2° De 5,600 carabines Robert qui n'ont pu être utilisées, et que sur l'achat de 49 mitrailleuses il s'est fait payer 35 pour 100 en plus de ce qu'il avait dépensé ;

3° Qu'il s'est fait attribuer 600,000 fr. ;

4° Que sous le nom de Chauvitot il a touché 360,000 illégalement ;

5° Enfin, que, par suite de factures falsifiées, il s'est encore fait payer plus de 312,000 fr. par l'Etat.

Dans les consulats, dit le rapport, les actes d'indélicatesse ne sont pas assez rares. A côté de quelques noms honorables on trouve malheureusement des hommes qui ne craignent pas de déshonorer le nom français.

Dans ces dernières années surtout, on a trop souvent confié les fonctions de consul à des hommes, ignorants non seulement des habitudes commerciales et des usages des pays où ils se trouvaient envoyés, mais aussi de la langue de ces pays. La commission espère qu'à l'avenir les antécédents des agents consulaires seront scrupuleusement examinés, et que la nomination de ces fonctionnaires sera entourée de toute la circonspection possible. Le mérite et la probité ne devront plus céder le pas à la faveur.

M. Place a été mis en demeure de comparaître devant la commission dans le courant du mois de mai.

Il ne s'y est rendu que durant le mois de juin. Les cinq interrogatoires qu'il a subis devant la commission d'enquête n'ont fait que confirmer et même aggraver les renseignements que nous avions recueillis sur son compte. Nous vous demandons d'autoriser l'impression et la distribution de ce rapport. (Approbation générale).

M. le président : Le rapport sera imprimé et distribué.

Voici le Discours de M. Léopold Limayrac, député du Lot, sur la question de la décentralisation :

M. Limayrac. Je n'ai pas le dessein de vous présenter un programme de décentralisation ; je désire seulement mettre sous vos yeux un aperçu rapide du système de centralisation qui pèse sur le pays, remonter à son origine, en indiquer le développement, faire ressortir l'urgence de mettre un terme à son absolutisme qui est devenu une anomalie, une impossibilité, un péril en présence des idées nouvelles.

Je suis pour le maintien à tout prix du principe d'autorité, et s'est parce que je suis dévoué à ce principe et à tous les bons principes, que je donne mon adhésion au projet de loi, qui procurera un commencement de satisfaction aux aspirations légitimes du pays.

Depuis le seizième siècle, la centralisation n'a cessé de ramener les populations sur leurs pas, et elle leur a fait perdre tout le terrain gagné laborieusement pendant cinq siècles de raison, d'indépendance d'abnégation et d'héroïsme, pour aboutir à l'absolutisme discrétionnaire du pouvoir central et de ses délégués.

Du dixième au seizième siècle, les communes furent le bouclier de la royauté ; elles étaient un foyer éclatant de fidélité et de dévouement à la religion et au souverain. Elles jouissaient d'une liberté entière dans l'administration des affaires locales ; cette liberté d'action entretenait l'esprit local ; elle déversait dans toutes les provinces leur part de vie sociale et leur place dans le domaine politique et intellectuel. Le roi n'avait que l'exercice des droits politiques et la gestion des intérêts généraux du pays.

Les communes élaient leurs maires, elles votaient et percevaient les impôts, elles participaient aux dépenses d'intérêt provincial et aux frais de guerre, et elles consacraient le reste de leurs ressources à leurs propres besoins ; elles levaient leurs milices, elles avaient l'exercice de la justice.

Cette organisation avait ses imperfections et ses abus, mais elle avait l'avantage d'utiliser la collectivité d'efforts des hommes d'action ; elle formait les caractères, elle était véritablement démocratique.

L'époque la plus glorieuse de la monarchie fut celle où la royauté et les communes marchèrent de concert pour combattre le despotisme des grands vasseaux et repousser les invasions du dehors.

La royauté s'affaiblit et prépara sa chute en abaissant les communes, qui étaient sa base naturelle. Elle s'installa à la place du pouvoir féodal et résuma à son profit tous les privilèges disséminés dans

la hiérarchie seigneurale ; elle substitua graduellement aux libertés locales, l'autorité absolue de la centralisation.

Dans son entraînement, elle en vint à regarder la France comme son domaine, et Louis XIV ne craignit pas d'adresser à son fils ce précepte célèbre : « Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens pour en user suivant les besoins de leurs Etats. »

Il est vrai que Fénelon, présentant les dangers de la centralisation, enseignait au Dauphin qu'une sage et forte liberté vaut mieux que l'unité du pouvoir ; mais les idées de réforme les plus salutaires étaient proscrites alors comme toujours.

C'est sous le règne tyrannique de Louis XI, et particulièrement sous la dictature de Richelieu, ce terrible ouvrier de l'absolutisme, que la royauté commença à amoindrir les libertés communales, et Louis XIV leur porta le coup de grâce.

La déchéance des communes et des provinces fut résolue par la royauté après l'abaissement de la noblesse, parce qu'elle avait encore soif de pouvoir, et qu'elle ne savait plus à qui s'en prendre. Les communes n'eurent d'autres torts que d'avoir en main un pouvoir et des ressources convoités.

Ce qui nuisait à l'unité, ce n'était pas la séparation des droits politiques et des droits administratifs, mais l'incohérence de la législation, l'absence d'une même force armée et d'un même système d'impôts. La royauté en s'appliquant à faire disparaître cette imperfection ne devait pas perdre de vue les droits des communes ; elle commit une iniquité irréparable en les soumettant à un système de centralisation excessif.

La révolution de 1789 vint interrompre le régime monarchique, mais elle acheva de courber les droits des communes sous la centralisation, et les plaça sous la dépendance absolue du pouvoir central.

Depuis cette époque, le domaine politique et l'administration sont confondus. La Révolution française donna à tous les Français l'égalité devant la loi, mais par la centralisation elle consacra l'inégalité des communes. C'est là ce qui a paralysé jusqu'ici et rendu la révolution stérile pour les communes.

Le premier Empire, la Restauration, la monarchie de 1830, la seconde République et le second Empire firent de même. Ils ont centralisés les prérogatives et les libertés dans les corps de l'Etat, favorisés les villes aux dépens des communes. Aujourd'hui-même nous marchons dans les mêmes errements. La centralisation telle qu'elle existe n'est autre chose que la substitution des agents du Gouvernement au citoyen pour tous les actes de la vie communale ; elle est la violation permanente des droits du pays. Elle fait en un mot, les hommes pour le Gouvernement, au lieu de faire le Gouvernement pour les intérêts du peuple. Elle pense, en un mot, à l'égard du peuple comme Voltaire dont on a fait un démocrate dans ces derniers temps, et qui disait, en parlant des hommes du peuple : Ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. (Lettre à M. Tabareau, 1769.)

L'histoire sera sévère pour la centralisation. C'est elle qui, en dépouillant les départements et les communes de leur vie propre, rend si faciles les révolutions qui, s'accomplissent périodiquement. L'Angleterre, elle, comme l'ancienne Rome, ne refuse à aucun point de territoire sa part de grandeur et de liberté. Chez nous, au contraire, nous avons une capitale splendide, des villes dignes de la métropole, mais nos campagnes sont désertes, et c'est là une des causes qui ont rendu l'invasion étrangère si facile. Il faut donc porter hardiment le fer rouge dans la plaie que je signale.

Le maintien d'un pareil système empêche le retour de la confiance publique et de la stabilité.

Quel est le remède ? Sans doute il ne faut pas désarmer le pouvoir central ; la centralisation politique doit être maintenue, mais il faut une décentralisation administrative sérieuse pour les communes et les départements. Il faudrait aussi que les départements puissent se grouper pour résister à l'omnipotence de la capitale.

Mais il ne suffit pas de décréter une réforme pour en assurer le triomphe, il faut veiller à son exécution, il faut qu'une volonté énergique et persévérante en fasse pénétrer la pratique dans toute la hiérarchie des fonctionnaires.

Cette tâche ne peut être accomplie que par des pouvoirs collectifs. Sans doute il est difficile d'entraîner une nation dans de nouvelles voies ; mais il faut bien chercher un remède à une situation compromise, déblayer le vieil édifice qui s'écroule et procéder à une entière reconstruction. La société française est malade, il faut la sauver à tout prix, et avec elle sauver la liberté.

L'indépendance des pouvoirs n'empêche pas leur union et ils peuvent tous converger vers la grande cause de l'intérêt général.

Cette organisation permettra en outre de simplifier les rouages administratifs, de réaliser des économies et de faire disparaître la plaie du fonctionnarisme.

Cette réforme rencontrera des obstacles sans doute, mais la réorganisation de l'armée vient de prouver que le réveil n'est pas impossible. Rendons en passant hommage à sa vaillance et à son patriotisme, et saluons en elle le terme de notre réorganisation.

Unissons-nous par le patriotisme et la communauté des bonnes intentions. Posons résolument ces

bases du parti des honnêtes gens, du parti de l'ordre, du respect de l'autorité, de la justice, de la liberté et de la religion qui sont les sources de tout bien, et nous réaliserons, avec l'aide de Dieu, ce qu'un homme peut faire de plus grand, dit Plutarque : « Donnera sa patrie la liberté, quand on tient le pouvoir absolu. » (Très-bien !)

Séance du 26 juin.

L'Assemblée nationale a voté en première délibération, le projet de loi de la décentralisation en ce qui concerne les nouvelles attributions des conseils généraux.

Le droit d'émettre des vœux politiques, fortement attaqué la veille par M. d'Haussonville, a été défendu par M. Waddington rapporteur de la commission.

M. le ministre de l'intérieur a répondu à M. Waddington, et s'est prononcé pour un système restrictif. Sans repousser absolument les vœux politiques, il veut qu'on les limite de telle façon que les conseils généraux ne puissent en formuler que très-rarement.

En outre M. le ministre de l'intérieur s'est opposé à la création d'une commission permanente du conseil général, destinée à traiter avec le Préfet la plupart des questions intéressant le département.

Les opinions du gouvernement ont été énergiquement combattues par M. Moulin, qui a obtenu un éclatant succès en défendant les principes d'une décentralisation large et libérale.

Chronique locale

Emprunt National de 2 milliards
La souscription à cet emprunt, ouverte le mardi, 27 juin 1871 et close le même jour à 5 heures du soir, tant à la Trésorerie générale qu'aux Recettes particulières et chez les Percepteurs, a produit dans le Département du Lot, les résultats suivants :

NOMBRE de Souscriptions	RENTES Souscrites	VERSEMENTS à titre de garantie ou par anticipation (Somme nette)
321	50,410	453,637 11
219	20,105	142,844 53
246	22,890	128,044 35
786	93,405	724,525 99
		Total

Le capital des rentes sus-indiquées se porte à la somme de 1,541,182 50. L'escompte alloué au moment de la souscription par suite de versements par anticipation s'est élevé à 24,102 01.

Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les généraux la circulaire suivante :

« Il importe de régler le plus tôt possible la position d'un grand nombre de militaires de l'armée de ligne ou de la garde nationale mobile, ou des citoyens ayant appartenu à la garde nationale mobilisée, auxquels leurs blessures donnent des droits soit à une pension de retraite, soit à un congé de réforme, avec ou sans gratification.

« En conséquence, j'ai décidé qu'il serait immédiatement passé des revues ayant pour objet la constatation des titres que ces militaires peuvent avoir, et que des propositions, soit pour la pension de retraite, soit pour la mise en réforme, avec ou sans gratification, suivant le cas, me seraient adressées dans le plus bref délai, en faveur de ceux qui auraient été reconnus susceptibles d'être placés dans une de ces positions.

Une circulaire du ministre de la guerre, en date du 19 juin, informe MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales et actives, les préfets des départements, les intendants et sous-intendants militaires, les chefs de corps de toutes armes, les chefs de légion et les commandants de compagnies de gendarmerie, les commandants des dépôts de recrutement et de réserve, que la décision du 6 mars dernier, qui suspendait les engagements volontaires, est rapportée.

Les engagements pourront, en conséquence, être reçus désormais pour les corps français (armée de terre) conformément aux prescriptions des articles 32 et suivants de la loi du 21 mars

1832, modifiée par la loi du 1^{er} février 1868, et aux règles tracées par le titre 1^{er} du décret du 29 avril 1868, ainsi que par l'instruction du 30 du même mois.

Quant aux Français qui demanderaient à s'engager pour la légion étrangère et pour les corps indigènes de l'Algérie (spahis et tirailleurs algériens) leurs demandes ne sauraient, aux termes des règlements relatifs au recrutement de ces corps, être accueillies qu'autant qu'elles seraient basées sur des considérations de service tout exceptionnelles, sur lesquelles le ministre se réserve de statuer.

AVIS. — Des examens pour l'admission d'employés auxiliaires dans les télégraphes, auront lieu prochainement à Cahors.

Les candidats qui désireraient prendre part à ces examens, pourront se présenter au bureau télégraphique de cette ville, où les renseignements nécessaires leur seront fournis.

La circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, relative aux permis de chasse délivrés en 1870, a paru laisser obscure la question de savoir pendant quelle période de temps les permis seront valables pour la prochaine campagne.

Voici la solution que comporte cette question :

Les permis non périmés au 22 septembre, jour de la clôture anticipée de la chasse de 1870, permettront aux titulaires de chasser dès l'ouverture de la prochaine campagne jusqu'à l'expiration du délai d'un an attribué à la validité de leur permis, déduction faite du nombre de jours pendant lesquels ils ont eu la faculté de se livrer à l'exercice de la chasse.

Ainsi, le chasseur qui aura pris son permis le 1^{er} août, bien que la chasse n'ait été ouverte que le 16 de ce mois, pourra chasser depuis le jour de la prochaine ouverture jusqu'à celui qui atteindra l'intervalle d'une année en y comprenant les 52 jours écoulés du 1^{er} août au 22 septembre, date de la clôture en 1870.

Le *Moniteur* annonce que M. Depeyre a déposé une pétition signée par 1,100 habitants de la ville de Toulouse.

Nous croyons savoir que c'est la pétition relative à la suppression immédiate des gardes nationales, et qui a été signée à la fois dans les bureaux du *Messager de Toulouse* et dans ceux de la *Gazette du Languedoc*.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 24 Juin au 1^{er} juillet 1871.

Naissances.
Estradel (Jacques), Citadelle. — Escoffre (Paul), Boulevard Nord. — Derrupé (Eugène-Léopold), Labarre.

Mariages.
Cammass (Guillaume), cultivateur et Courdesse (Jeanne), couturière.

Décès.
Boudet (Denis), 6 mois aux Junies. — Delpech (Jean), ex-limonadier, 57 ans, aux Hortes. — Ferby (Marie), 72 ans, Laroque. — Calendrier (Elisabeth), 66 ans, rue St-Barthélemy. — Delbouis (Hélène-Marie-Gabrielle), 20 mois, à Labarre. — Mazet (Jean), farinel, 42 ans, rue Pellegry. — Rispaill (Antoine), chaudronnier, 68 ans, célibataire, hospice. — Despax (Jean), portefaix 33 ans, rue St-Maurice.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS.	FETES.	FOIRES.
2	Diman.	Visit. de S.V.	
3	Lundi.	s. Martial.	Moncléra, Bagnac.
4	Mardi.	s. Florent.	Lauzès, Souceyrac, Souillac, Frayssinet-le-Gour, Puy l'Evêque.
5	Mercre.	se Zoë.	
6	Jendi.	Oct. ss Pierre et Paul.	Frayssinet-le-Gél., Payrac Pinsac.
7	Vend.	s. Irénée.	
8	Samedi	se Elisabeth.	Lacapelle-Marival, Martel.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Foire de Cahors du 1^{er} Juillet.

Blé en vente 554 vendu 300 prix 24 fr. 97.
Mais — 51 — 27 prix 20 fr. 47.

Bulletin Agricole

Le temps variable que nous éprouvons depuis plusieurs semaines retarde beaucoup la maturation des récoltes. L'excès d'humidité amené par des pluies d'orages, attaque et pourrit insensiblement la halle du blé et peut amener une perte sérieuse de la moisson, si la chaleur ne revient promptement.

Cette intempérie est loin d'encourager le commerce des grains, bien que les seigles soient déjà ramassés dans de bonnes conditions de rendement.

Le froment forme la branche la plus essentielle de notre fortune agricole, aussi toute la sollicitude des cultivateurs est-elle tournée vers la réussite de la moisson.

A Valence, les rames du Quercy se livrent entre 25 fr. 50 et 26 fr. les 81 k.

A Lectoure, de 26 à 26 fr. 25.

A Agen, de 25 à 26 fr.

Bulletin Vinicole

La coulure atteint malheureusement les vignobles sous l'influence du froid et des dernières perturbations atmosphériques. Les viticulteurs qui voient dépérir les cépages, attendent avec anxiété le retour d'une température plus propice à la vendange.

Lesparre, 28 juin.

La vigne, à laquelle la chaleur et la sécheresse sont des éléments indispensables, à l'époque où nous sommes, n'a pas trop souffert de la température que nous subissons. On constate, toutefois, que des coups de vent subits et multipliés ont brisé beaucoup de tiges mal soudées et ruiné un grand nombre de pieds ; d'autre part, la floraison s'est accomplie dans de mauvaises conditions. On ne se plaint pas encore beaucoup de la coulure ; mais il est à craindre que de fortes chaleurs, succédant au temps humide, ne fassent tomber le fruit des mannes qui ont tardivement fleuri.

Poitiers (Vienne), 28 juin.

On cote vin rouge 1^{re} qualité les deux hectolitres, 75 litres 65 francs ; 2^e qualité 60 francs.

Libourne (Gironde), 28 juin. — La température actuelle n'est pas favorable et on doit redouter une coulure considérable dans les parties du vignoble épargnées par les gelées.

— De toutes façons, nous voyons s'améliorer les apparences de récolte dans notre contrée ; les vendeurs retirent leurs offres et il faut s'attendre à une plus grande difficulté d'achat à mesure que les vendanges approcheront. Pour le moment, on ne peut avoir de bonnes palus 1870, chez les propriétaires, au-dessous de 400 fr. le tonneau. On remarque une grande recherche sur les vins blancs Entre-deux-Mers qui commencent à se faire rares.

St-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), 28 juin 1871. — Vin rouge vieux 18 fr. 50.

Vin rouge nouveau 17 50.

Nous avons eu depuis huit jours des orages fréquents avec accompagnement de pluie.

Aujourd'hui la chaleur n'est pas revenue, et on commence déjà à dire à la campagne qu'il serait préférable d'avoir du soleil.

La vigne, presque partout passée fleur, ne souffre pas encore de l'humidité et les plantes sarclées poussent avec une vigueur extraordinaire.

Lunel (Hérault), 28 juin.

Nullité à peu près complète de transactions, et par conséquent cours nominaux, telle a été la situation de la semaine écoulée, et qui résume celles de tous les marchés du midi.

La végétation de la vigne est toujours fort belle et le raisin se développe rapidement. Une pluie survenue dans la nuit de dimanche dernier a fait le plus grand bien à toutes les cultures.

(Moniteur vinicole).

Dernières nouvelles

La prime sur l'emprunt libéré toujours en hausse. On le négocie à 82 fr. 25 ; c'est-à-dire à 3 francs au dessus du prix de revient 79 fr. 26.

Le succès de l'emprunt va redonner à la Bourse de Paris une grande partie de l'importance qu'elle avait autrefois et toutes les valeurs reprendront leur place. Nos désastres militaires, comme le répètent sur tous les tons, les journaux étrangers, n'empêcheront pas l'essor de notre crédit.

La Banque a encore monté de 70 francs aujourd'hui ; elle est à 3,150. Son bilan ne sera publié que jeudi prochain. Les motifs de cette hausse sont d'abord son contrat avec le Gouvernement qui laissera, dit-on, à ses actionnaires 45 millions de bénéfices et aussi la cherté des escomptes.

Marseille, 28 juin, 10 h. soir.

Le Conseil de guerre, entré en délibération ce matin, vient de prononcer son jugement ce soir ; condamnant :

A mort : MM. Crémieux, Etienne, Pélissier. A la déportation : MM. Duclos, Martin Nas-torg, Breton, Chachuat.

Aux travaux forcés : Novi, 10 ans ; Bauche, 5 ans.

A la détention : Eberard, 10 ans.

Sont acquittés : Ducoin, Bouchet, Sorbier, Matheron, Genetiau, Hermet.

Dernière heure.

Paris, 30 juin, 8 h. 10 matin.

Tous les journaux constatent la belle tenue des troupes dans la revue d'hier. M. Thiers et le maréchal Mac-Mahon ont été particulièrement acclamés.

Le *Paris-Journal* publie une lettre de M. Haussmann déclarant qu'il n'appartient à aucun parti exclusif, déclinant la candidature dans l'intérêt du parti de l'ordre.

Bourse de Paris.

Paris, 1^{er} juillet 1871.
Rente 3 p. %..... 54,60
— 4 1/2 p. %..... 78,00

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis.

Par acte passé devant M. le maire de la commune de St-Martin-Labouval, les nommés Décremps (Jean-Baptiste), greffier à St-Géry ; Décremps (Philippe), et Décremps (Eusèbe), propriétaires à St-Martin-Labouval ; Marie Rose Décremps, épouse du sieur Lestang (Jean-Baptiste), propriétaire à Caylus, ici présent et consentant ; et Clémentine Décremps, épouse Sourou (Jean-Louis), propriétaire à Larnagol, ici présent et consentant, ont cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, numéro 33, de Vers à Figeac.

Savoir : Savoir : 0 ares 93 centiares, de maison, moyennant la somme de quatorze cent cinquante francs.

Cahors, le 28 Juin 1871.

Le préfet du Lot, E. PUGNY.

Pour tous les extraits et articles non signés A Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.

tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.....	6 h	12 h 25	5 h 40
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56
Parnac.....	6 33	1 7	6 9
Luzech.....	6 43	1 20	6 1
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.....	7 17	2 1	6 49
Duravel.....	7 32	2 16	6 59
Fumel.....	7 54	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 1	2 49	7 26

Prix des places.

de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	5.80f	4.35f	3.20f
Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8. »	5.85
Montauban.....	11. »	8. »	6. »
Toulouse.....	46.70	42.30	31.45
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.53	40.55
Cett.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERS A

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
Départ.....	8 h 45
Arr.....	9 h 26
AGEN.	Dép..... 11 25
Arr.....	11 40
MONTAUBAN	Arr..... 4 33
Dép.....	12 13
AGEN.	Arr..... 1 36
Dép.....	2 »
LIBOS.	Arr..... 3 »

DE CAHORS A PARIS

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
Départ.....	8 9
Arr.....	11 56
PÉRIGUEUX.	Dép..... 1 40
Arr.....	4 31
LIMOGES.	Dép..... 4 55
Arr.....	mi 43
ORLÉANS.	Dép..... mi 55
Arr.....	3 50
PARIS	Dép..... 4 40

Avis important

La meilleure des Propagandes

M. Tournemire, éditeur à Seychalles (Puy-de-Dôme) vient de publier un ouvrage important sous ce titre :

L'AVENIR DE LA FRANCE OU LA FLEUR DES PROPÉTIES

Cet ouvrage renferme des commentaires raisonnés et très-lumineux sur la célèbre prophétie d'Orval ; il est appelé à un grand succès. — Belle brochure in-18. — Le prix en est fixé à 50 centimes ; 5 exemplaires net, 2 fr. — 4 fr. pour 12 exemplaires.

Cette intéressante brochure sera adressée comme prime à tous les souscripteurs du *Treasure prophétique* qui en feront la demande accompagnée d'un timbre-poste de dix centimes pour l'affranchissement de l'envoi.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

BUREAU DE CAHORS.

Le public est prévenu que le samedi, 29 juillet prochain, à 11 heures du matin, il sera procédé par le Receveur des domaines, dans les magasins de M. Cayla, commissionnaire de roulage, faubourg Labarre, à la vente aux enchères d'une Scierie mécanique du poids de 2,470 kilogrammes, expédiée de Neufchâteau (Vosges) par le sieur Marchand, à l'adresse de M. Belmont, tapissier, et déposée en transit, depuis près de deux ans, chez ledit sieur Cayla.

Le Receveur des domaines, GIBERT.

Avis très-utile à communiquer

On demande un VOYAGEUR en librairie ou un homme intelligent et actif pour le placement de plusieurs publications et actualités très-intéressantes, à grand succès. Fortes remises. Affaire avantageuse et lucrative.

S'adresser, par lettre affranchie à M. Tournemire, éditeur à Seychalles (Puy-de-Dôme).

Joindre à sa demande 2 francs pour recevoir les spécimens avec les prospectus et le catalogue.

NÉURALGIES
GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D^r CRONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

A VENDRE

Une **Calèche** presque neuve, repeinte à neuf à un ou deux chevaux, avec tous les accessoires.

S'adresser à M. LAFFAGE, à Concots, ou à M. ESCUDIER, carrossier, gagerie ontentille, à Cahors.

A VENDRE

Le fond de Commerce et Magasin de Draperie, Nouveauté et Chapellerie, dépendant de la faillite du sieur ALFRED DELMON, négociant, rue Mac-Mahon et place de la Liberté, à Sarlat.

Pour traiter, s'adresser à M^e ALCIME SAUTET, agréé près le tribunal de commerce de Sarlat, syndic définitif de ladite faillite.